

## CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 21 octobre dernier et a examiné les points suivants :

- **Convention cantine avec Larodde**

La société SOLANID de Riom-es-Montagnes, prestataire de la cantine en liaison froide à Larodde, vient d'augmenter le prix du repas depuis la rentrée de septembre 2022 de 4,02€ TTC à 4,29€ TTC. M. le Maire propose de ne pas reporter cette augmentation sur le tarif versé par les parents (une seule élève de la commune est concernée). A noter que la commune paye la totalité et refacture 1,75€ aux parents. Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention modifiée relative à la cantine avec Larodde et donne également un accord de principe pour une participation destinée au transport des enfants pour aller à la piscine.

- **FIC 2022**

Les dossiers définitifs doivent être transmis au Département d'ici la fin octobre.

3 dossiers sont inscrits :

- ***L'adressage*** : le FIC peut prendre en charge les prestations de La Poste (environ 5 000€) et les fournitures (6 186€ TTC pour les plaques et 1 830€ TTC pour les numéros)
- ***La restauration du tableau de la chapelle du Précieux Sang à l'église*** : avec le devis de la restauratrice de 4 860€. L'association HP&T mettra en place une équipe de bénévoles pour effectuer le nettoyage du tableau en partenariat avec la restauratrice et un avenant à la convention sera signé entre l'association et la commune pour préciser les rôles de chacune.
- ***Le parcours ENR*** : il est proposé de fournir le devis relatif aux 3 totems pour un coût d'environ 5 000€. A noter qu'une dérogation peut être demandée dès que le dossier est réputé complet, pour pouvoir passer la commande correspondante.
- Un quatrième projet est exposé : ***une réserve d'eau***. Il s'agirait d'installer une « poche » d'eau pour récupérer les eaux de pluie. Elle pourrait ainsi servir de réserve d'eau pour les pompiers mais utilisée aussi pour arroser les fleurs par exemple. Le coût représente 1 610€ HT pour la plus petite (60 m3) mais il faudra ajouter la vanne pompier et les travaux de terrassement pour l'installer soit environ 2 500€.

Après débat, le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour présenter ces demandes de subvention auprès du FIC.

- **Décisions modificatives**

La trésorerie poursuit la vérification des comptes de la commune et demande certaines régularisations comptables sur des amortissements et inscriptions à

l'inventaire de certaines études réalisées en 2014. A noter que ce sont de simples écritures comptables en dépenses recettes sans aucune incidence sur la trésorerie ou le budget de la commune.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour délibérer dans ce sens.

- **Correspondant incendie et secours**

La loi Matras du 25 novembre 2021 prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les CM. Les conditions de désignation de ce correspondant et ses missions viennent d'être précisées dans le décret du 29 juillet 2022. Il sera notamment l'interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

M. le Maire doit donc prendre un arrêté de délégation désignant la personne qui sera correspondant : Alain Chambonnet se propose.

M. le Maire explique aussi que les Maires se sont réunis récemment sur le sujet de la réorganisation des services incendie et secours. Ils proposent que ce soient les postes de secours les plus proches qui partent les premiers en intervention soit les sapeurs pompiers de Bagnols pour Cros, ensuite, ce sont ceux de La Tour d'Auvergne et Tauves qui sont appelés par le SDIS en cas de besoin d'ambulance.

- **Subventions**

L'association Anims Artense a présenté une demande de subvention pour la fête patronale des 3 et 4 septembre 2022.

Conformément à ce qui a été acté au conseil municipal précédent, M. le Maire propose d'allouer 300 € à cette association.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

- **Repas des Anciens**

Il est fixé au vendredi 11 novembre 2022.

3 devis ont été examinés et un rendez vous est prévu avec le traiteur pressenti pour étudier l'organisation du repas.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

- **Règlement de la salle des fêtes**

Suite à des problèmes lors de locations, certaines clauses du règlement de la salle des fêtes sont modifiées et précisées, notamment les abords à nettoyer (cour de la mairie, espaces verts et composteur derrière la mairie, ...)

Egalement, il sera prévu d'installer des distributeurs de sacs pour ramasser les crottes de chiens.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

- **FDGDON 63**

Pour permettre aux agriculteurs d'obtenir des aides pour lutter contre les rats taupiers, il faut un représentant dans la commune.

M. le Maire propose de demander au président actuel pour l'antenne du FDGDON 63 pour la commune si cela l'intéresse toujours et dans ce cas, de faire les démarches nécessaires, sinon la demande sera faite auprès des autres agriculteurs.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition. Dès que le nom sera connu, ses coordonnées seront transmises à tous les agriculteurs de la commune afin de pouvoir préparer les dossiers de demandes d'aides correspondantes.

- **Sécheresse**

L'Artense n'a pas été retenue dans les premiers territoires concernés.

La chambre d'agriculture demande un placement en calamité agricole.

Il convient de prendre une délibération pour demander que la commune de Cros soit retenue, c'est plus un soutien pour les représentants du secteur.

- **Terrain à Combrouze**

La notaire demande que la délibération prise lors d'un précédent CM pour la vente d'un terrain sectionnal à Combrouze soit complétée pour préciser que la parcelle correspondant à la portion de route mal positionnée sur le cadastre soit déclassée du domaine public et intégrée au domaine privé de la commune.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

- **Questions diverses**

- *Inauguration de la ferme solaire*

Elle est prévue le samedi 22 octobre 2022 à 15h30 en présence des élus du secteur. Le journal La Montagne est venu faire un reportage de fond sur la commune de Cros.

- ***Projet ARTENSIA***

Dans le cadre du budget écologique citoyen du Département, le projet ARTENSIA porté par l'association HP&T a été retenu parmi 81 projets. Les votes par internet ou par bulletin papier pré-affranchi, pour les 2 projets qui seront choisis, doivent être validés d'ici le 31 octobre 2022.

- ***Dysfonctionnement sur les autorisations d'urbanisme avec l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT 63)***

Suite aux dysfonctionnements avec l'ADIT 63 qui a sous-traité les dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme à une société privée du Val de Marne (94) en raison d'un manque de personnel, il a été décidé de les instruire en interne avec la secrétaire de mairie qui a suivi les formations correspondantes pour les 2 communes qui l'emploie.

M. le Maire propose de débiter ce système dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.